

**SAINES HABITUDES DE VIE**

**L'opposition officielle souhaite des projets pilotes encadrant de façon sécuritaire le jeu libre dans la rue**

**Longueuil, 28 mai 2020** — Avec le début de la période estivale la conseillère municipale et membre de la commission du transport et de la circulation, Madame Colette Ethier, rend publique un mémoire en faveur de projets pilotes encadrant de façon sécuritaire le jeu libre dans la rue. Une mesure importante pour promouvoir les saines habitudes de vie et favoriser la pratique d'activités physiques tout en respectant une certaine distanciation sociale.

**Pourquoi le jeu libre dans la rue**

Avant 2017, le Code de la sécurité routière obligeait les villes à interdire le jeu dans la rue. Des assouplissements légaux ont toutefois été apportés avec l'adoption de la Loi 122, ce qui permet aujourd'hui aux municipalités d'encadrer la pratique du jeu libre dans la rue pour la rendre plus sécuritaire et promouvoir l'activité physique. Plusieurs villes de la région ont déjà adapté leurs règlements municipaux, notamment, Boucherville, Saint-Bruno et Sainte-Julie.

Les élus de Longueuil Citoyen défendent qu'il serait plus responsable de leur emboîter le pas et d'encadrer la pratique du jeu libre dans la rue de façon sécuritaire plutôt que de ne pas appliquer le règlement qui l'interdit, comme c'est le cas actuellement.

« De nombreuses familles qui laissent leurs enfants jouer dans la rue l'ignore peut-être, mais cette pratique demeure formellement interdite à Longueuil. Même si, de façon générale, les policiers n'interviennent pas pour appliquer le règlement, il arrive tout de même que des voisins enregistrent des plaintes à cet effet », révèle la conseillère municipale, madame Colette Éthier.

Avec ses collègues de l'opposition officielle, madame Colette Éthier souhaite voir l'implantation d'un projet pilote permettant le jeu libre à Longueuil dans au moins une à deux rues par district. Le Plan d'action sur les saines habitudes de vie de la Ville de Longueuil, adopté en 2016, prévoyait d'ailleurs « d'analyser la possibilité d'autoriser le jeu dans certaines rues locales ».

## **Le mémoire**

Pour la rédaction de leur mémoire, les élus de Longueuil Citoyen se sont inspirés de l'expérience des villes qui ont complétées une démarche similaire. Selon leur analyse, le succès de l'encadrement du jeu libre dans la rue repose toujours sur 2 critères essentiels : une identification rigoureuse des conditions permettant d'assurer la sécurité de tous et l'appui d'une vaste majorité des résidents propriétaires sur les rues ciblées. Le mémoire propose donc pour Longueuil une formule où les résidents déposeraient eux-mêmes la candidature de leur rue après avoir obtenu une adhésion du 2/3 des résidents concernés. L'analyse par les services de la Ville pour assurer le respect des conditions sécuritaires et la sélection finale se ferait sur le principe du premier arrivé premier servi.

« Avec ce mémoire nous offrons une réponse adaptée aux jeunes familles de Longueuil qui nous demandent depuis des années d'améliorer la sécurité pour les enfants qui jouent devant leur maison. Les citoyens connaissent mieux que quiconque la rue où ils habitent. Être à leur écoute est notre priorité et doit le demeurer », de conclure la conseillère Colette Éthier.

## **Une avenue à explorer dans le contexte de la COVID-19?**

Dans le contexte actuel des mesures prises pour diminuer la propagation de la COVID-19, le chef de l'opposition souhaite que la proposition de projets pilotes encadrant le jeu libre dans la rue soit discutée avec la direction de la santé publique.

« On ne veut pas que les jeunes se réunissent en grand nombre dans les parcs, mais les garder confinés à l'intérieur tout l'été pourrait aussi avoir des conséquences sur leur santé. Il faut trouver un équilibre. Est-ce que le plan de relance des activités municipales de Longueuil pourrait inclure des projets pilotes permettant aux jeunes de jouer dans certaines rues de façon sécuritaire? Je crois que la question se pose et je souhaite que la discussion puisse avoir lieu », a exprimé le chef de l'opposition, Xavier Léger.

Rappelons qu'en juillet 2019, à la proposition du chef de l'opposition, Xavier Léger, le Conseil de Ville avait unanimement donné le mandat à la Commission du transport actif et de la circulation d'examiner les paramètres selon lesquels un règlement autorisant les jeux libres dans la rue pourrait être adopté. Les élus de Longueuil Citoyen ont déposé leur mémoire à la Commission le 13 mars dernier. Celle-ci devait initialement formuler ses recommandations au comité exécutif de la Ville en avril 2020.